

Gestion de cas de COVID – Information complémentaire – Version 24 septembre

Les informations qui ont été modifiées sont encadrées en rose.

Le reste de ce document est inchangé.

Le 13 septembre, soit une journée après que je vous ai fait parvenir un info-parents à propos de la gestion des cas de COVID à l'école, la DRSP a envoyé un document de précisions sur le sujet à l'ensemble du réseau scolaire montréalais. On y retrouve des précisions principalement quant aux recommandations pour les élèves ayant été en contacts avec un cas et quant aux activités extérieures. Le présent document apporte aussi des précisions concernant la situation des enfants qui sont en isolement lorsque leur classe est ouverte.

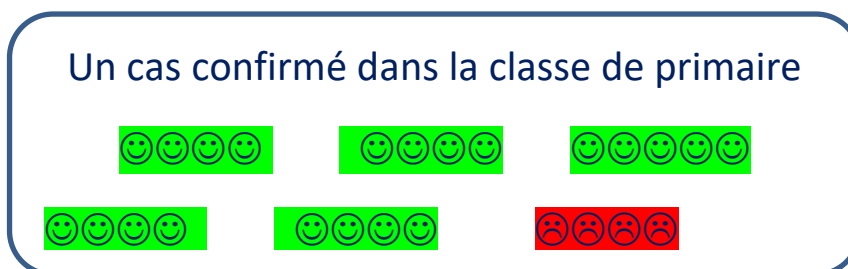
Voici d'abord des précisions tirées de cette dernière publication de la DRSP :

Tableau 1. Niveaux de risque et recommandations de la DRSP

Risque faible	Risque « masque à masque »	Risque modéré à élevé
<ul style="list-style-type: none">Contact sans masque à plus de 2 mètres.Contact sans masque à moins de 2 mètres pendant moins de 15 minutes.	<ul style="list-style-type: none">Contact à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes, quand l'exposition a eu lieu avec port du masque de qualité par le cas ET par le contact.	<ul style="list-style-type: none">Contact à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes, si le cas OU le contact ne portait pas de masque.Contact à moins de 2 mètres et de moins de 15 min, mais qui implique une interaction physique de proximité (ex. aide à l'habillage, soins corporels, baisers, contacts avec des sécrétions, etc.).
<p>Recommandations de la DRSP</p> <ul style="list-style-type: none">Pas d'isolementAuto-surveillance des symptômes pour <u>14 jours</u> suivant le dernier contact avec le cas.	<p>Recommandations de la DRSP</p> <ul style="list-style-type: none">Pas d'isolementFaire un test au jour 5 après le premier contact avec le cas.<ul style="list-style-type: none">Aucun test n'est recommandé pour les personnes qui ont eu un test positif dans les 60 derniers jours.Auto-surveillance des symptômes pour <u>14 jours</u> suivant le dernier contact avec le cas.	<p>Recommandations de la DRSP</p> <ul style="list-style-type: none"><u>Si non protégé</u> : Isolement pour <u>10 jours</u> après le dernier contact avec le cas.<u>Si protégé</u> : Aucun isolement.<u>Pour tous</u> : Faire un 1^{er} test au jour 3 après le premier contact avec le cas, et un 2^e test au jour 8 après le dernier contact avec le cas.<u>Pour tous</u> : Auto-surveillance des symptômes pour 14 jours suivant le dernier contact avec le cas.

Voici quelques exemples concrets de situations pour faciliter la lecture de ce tableau :

Si un cas est déclaré dans une classe de primaire, toute la classe sera considérée **à risque faible**, sauf les amis qui dînent et qui mangent leur collation à proximité du cas déclaré. D'autres élèves de l'école pourraient aussi être identifiés comme des contacts à risque faibles en lien avec ce cas (ex. groupe du service de garde). Les élèves qui mangent à une même table sont dans la catégorie **des risques modérés**.



Tous les élèves doivent se faire tester. Uniquement les contacts à risque modéré doivent s'isoler.

Si un 2^e cas dans la classe se déclare, la classe ferme et tout le groupe bascule dans la catégorie des risques modéré ainsi que tous les autres enfants de l'école qui avaient été identifiés à risque faible lorsque le 1^{er} cas est survenu.



Tous les élèves doivent se faire tester et s'isoler 10 jours.

Activités extérieures

En ce qui concerne **les périodes de jeux à l'extérieur**, le document de la DRSP paru le 13 septembre a aussi apporté des précisions.

Situations	Niveau de risque et exemples
Toute activité extérieure	<p>À priori risque faible, sauf pour les contacts (moins de 2 mètres et plus de 15 minutes) entre les élèves et/ou les membres du personnel faciles à identifier par le milieu, qui seraient alors à risque modéré.</p> <p><u>Exemples de contacts à risque modéré :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux meilleurs amis qui jouent régulièrement à proximité. • Un membre du personnel qui donne des soins à un élève. • Un couple d'adolescents qui s'embrassent.

Dans son évaluation préliminaire des risques, on demande au milieu scolaire de tenir compte des contacts qui ont eu lieu à l'extérieur si certains enfants entrent clairement dans la catégorie des risques modérés (toujours vous référer au tableau). Il nous est demandé d'identifier les contacts facilement repérables (amis toujours ensemble, amis avec qui on a fait une activité sportive à moins de 2 mètres durant la période de contagiosité, etc.). Je tiens à préciser que la DRSP m'a finalement appelée vendredi dernier en fin de journée et m'a confirmé que les décisions prises par l'école cette semaine étaient valables.

Dès que l'équipe-école a pris connaissance de ces précisions au sujet des activités extérieures, elle a décidé de prendre les choses en main. Elle a mis en place 2 récréations, et cela, pour une durée indéterminée. Les élèves joueront donc uniquement avec leur groupe-classe aux récréations.

Pour le bloc du soir au service de garde (où chaque éducateur a dans son groupe des élèves de 2 classes différentes), une distanciation sera assurée entre les élèves des 2 groupes. Ceci dans le but d'éviter que des élèves se retrouvent à la maison pendant que leur classe est ouverte.

Précisions concernant les élèves qui sont isolés pendant que la classe reste ouverte

À ce sujet, voici les orientations ministérielles :

*... En pareil cas, certains élèves seraient en classe, alors que d'autres seraient retirés pour un certain temps. Bien que ces élèves ne soient pas visés par les seuils minimaux prescrits (voir tableau page suivante), il est essentiel qu'une prestation minimale de services soit fournie afin de les soutenir dans leur réussite scolaire. Ainsi, chaque élève dont l'absence se prolonge au-delà de deux jours doit se voir offrir des services sur une base quotidienne, lui permettant de poursuivre ses apprentissages, et ce, malgré son absence de l'établissement scolaire.
« Il appartient à chaque centre de services scolaire, commission scolaire ou établissement d'enseignement privé de s'assurer qu'une prestation minimale est offerte sur la base des deux obligations suivantes :*

- 1. Établir **un contact direct et quotidien** avec les élèves afin d'assurer un suivi pédagogique;*
- 2. L'école doit s'assurer que les élèves **ont accès à du matériel pédagogique et didactique à la maison ainsi qu'à des outils technologiques** leur permettant de réaliser des activités d'apprentissage. Dans le cas contraire, elle fait parvenir aux parents le matériel ou les outils technologiques dont les élèves ont besoin pour faire ces activités.*

Il n'y a aucune obligation prescriptive quant au modèle choisi par l'équipe-école et les enseignants pour offrir le service éducatif à distance aux élèves. L'important est d'offrir le service et pour ce faire, diverses options s'offrent aux équipes-écoles. »

Pour le moment, les titulaires s'occupent de contacter des élèves qui sont à la maison, ce qui permet de respecter les exigences ministérielles. Nous sommes conscients que cette situation est loin d'être idéale, tant pour les élèves et les parents à la maison, que pour les enseignants qui doivent composer avec des élèves à l'école et à la maison. Des précisions suivront sous peu, mais à la lecture de l'extrait ci-haut, il faut comprendre que le *contact direct quotidien* sera moindre que les seuils minimaux prévus en cas de fermeture de classe.

L'équipe école et la direction travaillent dans le but de permettre aux élèves isolés d'obtenir un soutien adéquat, dans la limite des moyens mis à sa disposition. Nous travaillerons aussi en tout respect du contrat de travail des enseignants en nous assurant que les élèves demeurés en classe continuent également à recevoir un service adéquat. Il faut aussi comprendre qu'aucune somme supplémentaire n'a été attribuée aux écoles pour répondre à ce besoin. Et toujours selon les encadrements ministériels, l'école a un délai de 48 heures pour déployer ce service en espérant que la technologie fonctionne en notre faveur.

Enfin, soyez assurés qu'encore une fois, nous utiliserons tous nos talents si chers à l'école Atelier pour en arriver à la meilleure des solutions pour tous. Nous continuerons à faire appel à notre créativité et nous mettrons tout en œuvre pour planifier et organiser les choses en fonction des aléas de la pandémie. La réussite des élèves est toujours notre priorité.

Tableau récapitulatif des seuils minimaux de services

Ces seuils sont prévus pour les services aux élèves ayant une exemption médicale ainsi que lorsqu'un groupe ou une école est placé en isolement.

	Heures d'enseignement ou d'activités de formation et d'éveil <u>par semaine</u>	Heures de travail autonome fourni par l'enseignant, <u>par semaine</u> , par élève	Heures de disponibilité de l'enseignant <u>par jour</u> ou <u>par semaine</u> pour répondre aux besoins des élèves
Précolaire	11,5 heures d'activités de formation et d'éveil en groupe	2 heures	2,3 heures par jour
1 ^{er} cycle primaire (1 ^{re} et 2 ^e année)	10,5 heures d'enseignement	3 heures	2,5 heures par jour
2 ^e cycle primaire (3 ^e et 4 ^e année)	13 heures d'enseignement	5 heures	2 heures par jour
3 ^e cycle primaire (5 ^e et 6 ^e année)	13 heures d'enseignement	7,5 heures	2 heures par jour